

CHAPITRE SIX

LE MARQUIS DU PONT D'OYE

LES ASCENDANTS

Le marquis Christophe Charles du Pont d'Oye s'appelant jusqu'en 1742 (1748) du BOST MOULIN, il sied de dire quelques mots de cette famille.

Les premiers documents sur les du Bost-Moulin furent recueillis par le curé Welter d'Ethe et servirent à A. Neyen pour établir la généalogie de la famille ; il reste le mérite de J. Vannerus d'avoir, dans une étude fouillée, redressé bon nombre d'erreurs contenues dans le travail de Neyen. ¹⁾

L'ancêtre des du Bost, l'écuyer ANTOINE, qui vivait au XV^{me} siècle, était originaire du Bost du Forez (diocèse de Lyon) et avait pour femme Catherine du Moulin.

La terre de Beaufort, confisquée par Philippe II au détriment de Gaspard de Heu, pour être donnée en 1593 à P.E. de Mansfeld, passa en 1632 à un membre de la sixième génération des du Bost-Moulin, GASPARD et cela de par son mariage avec Bonne de Châlon, fille de Henri de Châlon et d'Odile de Heu et petite-fille de la fougueuse Polyxène de Mansfeld qui s'était unie de si romantique façon vers 1570 à Palamède de Châlon, bâtard de René de Châlon, prince d'Orange et comte de Nassau-Vianden (v. fasc. IX).

En 1639, Gaspard, qui était à ce moment colonel au service de l'Empereur, dégagea de Madeleine de Larochette, veuve de Charles de Munichausen, seigneur d'Esch — moyennant 27.000 florins — la moitié de cette seigneurie donnée en engagère, en son temps, par le gouverneur de Mansfeld, débiteur de 7.000 écus envers Eustache de Munichausen, père de Charles. ²⁾

Gaspard du Bost se procura les fonds nécessaires en cédant la seigneurie de Beaufort au baron Jean de Beck (27-11-1639) pour le prix de 110.875 florins et avec le consentement de Charles de Mansfeld, doyen de Ste-Gudule, qui possédait encore une petite part dans ladite seigneurie. ³⁾

Comme l'atteste une liste établie en 1651, Gaspard du Bost figurait parmi les mécènes du Collège des Jésuites de Luxembourg. ⁴⁾